



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM SUPERMOTO OF NATIONS
REGULATIONS**

2018

***RÈGLEMENT
DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS***



Règlement du FIM SuperMoto of Nations



ÉDITION 2018

mis à jour 5 août 2018

SOMMAIRE

<i>Règlement 043 FIM SuperMoto of Nations</i>	1-76
---	-------------

Les articles modifiés dès le 15.7.2018 sont en caractères gras



RÈGLEMENTS 043 - FIM SUPERMOTO OF NATIONS

043.1	TITRE ET GÉNÉRALITÉS	7
	043.1.1 FIM SuperMoto of Nations.....	7
	043.1.1.1 Généralités.....	7
	043.1.2 Courses supplémentaires/Autres activités.....	8
043.2	COUREURS	8
	043.2.1 Licences.....	8
	043.2.2 Age des Coureurs.....	8
	043.2.3 Équipements	9
	043.2.4 Tenue vestimentaire des coureurs/mécaniciens	11
043.3	PARCOURS	11
	043.3.1 Spécifications du parcours	11
	043.3.2 Sécurité.....	11
	043.3.3 Inspection	11
	043.3.4 Contrôle	12
	043.3.5 Homologation.....	12
043.4	MOTOCYCLES ET CLASSE.....	12
	043.4.1 Motocycles	12
	043.4.2 Classe	12
043.5	RÈGLEMENT PARTICULIER	12



043.6	OFFICIELS ET PROCÉDURES.....	13
043.6.1	Généralités.....	13
043.6.1.1	Officiels détenteurs d'une Licence FIM.....	14
043.6.1.2	Juridiction.....	14
043.6.2	Délégué FIM.....	14
043.6.3	Directeur de l'Epreuve FIM.....	16
043.6.4	Commissaires FIM et FMNR.....	16
043.6.5	Directeur de Course.....	17
043.6.6	Directeur Technique FIM.....	19
043.6.7	Chef Commissaire Technique.....	20
043.6.8	Chef Chronométrateur.....	20
043.6.9	Officiel chargé de l'Environnement.....	21
043.6.10	Chef du Service Médical.....	21
043.6.11	Chef d'Équipe.....	22
043.6.12	Direction de Course.....	22
043.6.13	Collège des Commissaires FIM.....	24
043.6.14	Procès-Verbaux des réunions.....	25
043.6.15	Publication d'une décision / Notification.....	26
043.7	NUMÉROS DE DÉPART.....	27
043.8	ENGAGEMENTS.....	28
043.8.1	Acceptation des engagements.....	28
043.8.2	Changement de coureurs.....	30
043.8.3	Non-participation à une manifestation.....	30
043.9	LAISSEZ-PASSER FIM.....	31
043.10	VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES.....	31
043.10.1	Contrôle administratif.....	31
043.10.2	Vérifications techniques.....	31
043.10.2.1	Logo et autocollant du FIM SuperMoto of Nations....	33
043.10.2.2	Spécifications techniques additionnelles.....	33
043.10.2.3	Pneus.....	34
043.10.2.4	Caméras embarquées.....	36
043.10.3	Contrôle Médical Spécial.....	37

043.11	RÉUNION AVEC LES ORGANISATEURS	37
043.12	FORMAT DE COURSE	38
043.13	ESSAIS LIBRES	39
043.14	BRIEFING AVEC LES COUREURS	39
043.15	ESSAIS CHRONOMÉTRÉS	39
043.16	ESSAIS DE DÉPART	40
	043.16.1 Procédure pour les Essais de Départ	40
043.17	QUALIFICATIONS	41
043.18	RÉSULTATS DES QUALIFICATIONS	43
043.19	ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES POUR LE PUBLIC	43
	043.19.1 Séance d'autographes.....	43
	043.19.2 Présentation des coureurs.....	43
043.20	WARM-UP	43
043.21	COURSES	44
	043.21.1 Finale B.....	44
	043.21.2 Ordre de départ pour la Finale B	45
	043.21.3 FIM SuperMoto of Nations.....	45
	043.21.4 Ordre de départ pour le FIM SuperMoto of Nations ..	46
043.22	PROCÉDURES DE DÉPART	46
	043.22.1 Procédure de départ avec des feux.....	46
	043.22.2 Procédure de départ avec des drapeaux.....	51
	043.22.3 Départ anticipé.....	51
	043.22.4 Pénalité de "Stop and Go"	52
043.23	ARRÊT DES ESSAIS / D'UNE COURSE	52

043.24	COMPORTEMENT DU COUREUR ET AIDE A CE DERNIER LORS DES ESSAIS, QUALIFICATIONS ET COURSES	53
043.25	SIGNAUX OFFICIELS	59
043.26	FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE CONTRÔLE	63
043.27	VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLES APRES UNE COURSE	63
043.27.1	Contrôle sonore après une Course	63
043.27.2	Vérification finale	64
043.27.3	Coût d'un contrôle de motocycle suite à une réclamation	64
043.27.4	Contrôle du carburant	64
043.27.5	Contrôles antidopage et d'alcoolémie	65
043.28	RÉSULTATS	65
043.28.1	Procédure	65
043.28.1.1	Finale B.....	66
043.28.1.2	FIM SuperMoto of Nations / Courses	67
043.28.1.3	FIM SuperMoto of Nations / Manifestation	68
043.28.2	Présentation et publication	68
043.29	RÉCLAMATIONS ET APPELS	69
043.30	TOUR D'HONNEUR	70
043.31	CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX	71
043.32	CONFÉRENCE DE PRESSE	71
	HORAIRE DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS.....	72
	LOGO FIM SUPERMOTO OF NATIONS	74
	DOSSARD FIM SUPERMOTO OF NATIONS.....	75

RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant au SuperMoto of Nations FIM s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

- 1. Code Sportif FIM*
- 2. Code d'Éthique*
- 3. Règlements de SuperMoto FIM*
- 4. Règlements Techniques Motocross FIM*
- 5. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 6. Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto*
- 7. Code de l'Environnement FIM*
- 8. Code Médical FIM*
- 9. Code Antidopage FIM*
- 10. Annuaire FIM*
- 11. Manuel pour les Organismes FIM*

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements du FIM SuperMoto of Nations").

Les "Règlements du FIM SuperMoto of Nations" peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du FIM SuperMoto of Nations. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Pit Lane (préalablement Zone de Réparations et de Signalisation) ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.



Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

Afin de garantir une meilleure lisibilité, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur neutre; les références au genre masculin dans ce document renvoient donc aussi au genre féminin sauf si le contexte s'y oppose.

043.1 TITRE ET GÉNÉRALITÉS

043.1.1 FIM SuperMoto of Nations

Un Championnat du Monde FIM de SuperMoto par équipes, entre équipes nationales sélectionnées par les FMN, intitulé le “FIM SuperMoto of Nations” est organisé chaque année par la FIM.

Ce Championnat FIM est soumis aux Règlements du FIM SuperMoto of Nations, Code Sportif, Chapitre 30 “Championnats du Monde et Prix FIM”.

Cette manifestation peut être annulée, déplacée ou remplacée par une autre manifestation.

La manifestation doit être inscrite au Calendrier.

043.1.1.1 Généralités

Le FIM SuperMoto of Nations commence au moment des vérifications techniques et sportives et se termine quand les formalités suivantes ont eu lieu :

- a) Les résultats finaux ont été approuvés par la Direction de Course;*
- b) Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés; et*
- c) Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*

Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu’une décision n’ait été prise par la Direction de Course.

Si un appel a été déposé contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront pas officiels avant qu’une décision n’ait été prise par le Collège des Commissaires FIM.

Tous les officiels, commissaires et l’équipe médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels - à la disposition de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM - de jusqu’à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appel.

Le FIM SuperMoto of Nations doit être organisé sur des circuits qui ont été approuvés par la FIM et respecter les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

La manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.

Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la course.

043.1.2 Courses supplémentaires/Autres activités

Des courses supplémentaires ou toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, démonstrations et exhibitions incluses, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM. L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et/ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.

La priorité doit en tout temps être donnée au programme du FIM SuperMoto of Nations. Si nécessaire, la Direction de Course peut modifier les horaires de ces autres activités ou les annuler.

043.1.3 Horaires de la manifestation

Tous les horaires indiqués sont des horaires standards. Ils peuvent être modifiés à tout moment par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM.

043.2 COUREURS

043.2.1 Licences

La participation au FIM SuperMoto of Nations est limitée aux détenteurs d'une licence valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

043.2.2 Age des Coureurs

Des licences de coureur pour le FIM SuperMoto of Nations ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint :

- L'âge minimum de : 15 ans
- L'âge maximum de : 50 ans

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint ses 50 ans.

Voir également Art. 60.4 du Code Sportif.

043.2.3 Équipements

C'est la responsabilité de chaque coureur de sélectionner un casque et un équipement qui fournira une protection appropriée.

Le casque, la protection des yeux, l'équipement et vêtements de protection doivent être conformes aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants. Les coureurs doivent se fier à leur propre jugement sur la protection et la durabilité dans le choix de casques et équipements.

Lors de chaque séance d'essais, qualification, tours de chauffe ou course, les coureurs doivent porter l'équipement suivant :

1. Casques

Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales officielles indiquées dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Les cheveux longs doivent être attachés dans le casque.

Il est recommandé que le schéma global des couleurs du casque représente les couleurs du drapeau national de l'équipe. Le drapeau national peut être reproduit sous forme de rayures, de bandes ou d'autres motifs.

En outre, l'Equipe Champion du Monde FIM en titre est autorisée à porter les couleurs de l'"arc en ciel" sur le casque.

Le dessin général qui apparaît sur le casque - y compris son schéma de couleurs, les rayures et les bandes ou autres motifs représentant le drapeau national de l'équipe et / ou l'utilisation de l'"arc en ciel" sur le casque (dans le cas des Champions en titre) - doit toujours être approuvé par la FMN de l'équipe.

Les sponsors personnels du coureur peuvent être intégrés dans le dessin général ou dans une zone séparée sous l'extrémité inférieure de la sangle des lunettes (ligne horizontale). Par conséquent, le casque de chacun des coureurs peut être différent mais le dessin du casque de chaque coureur d'une même équipe doit présenter un aspect visuel général identique.

Quand une équipe utilise un casque et qu'il y a un cas de "force majeure" (par exemple, changement de coureur, casque cassé, etc.), le casque en question peut être remplacé par tout autre casque, pourvu qu'il soit conforme aux Règles Techniques de l'année en cours et qu'il ait été présenté aux Commissaires techniques de la manifestation.

2. Protection des yeux

Des lunettes doivent être portées au départ de chaque séance d'essais, qualification, tours de chauffe ou course.

3. Équipement et vêtements de protection

Les coureurs doivent porter une combinaison de cuir (une pièce) avec un rembourrage supplémentaire en cuir, ou autre protection, sur les points de contact principaux : genoux, coudes, épaules, hanches, etc.

La doublure ou les sous-vêtements ne doivent pas être en matière synthétique qui peut fondre et blesser la peau des coureurs.

Les coureurs doivent également porter des gants et des bottes de cuir qui, avec la combinaison, couvrent complètement le coureur depuis le cou jusqu'en bas.

Des matières remplaçant le cuir peuvent être utilisées, pour autant qu'elles aient été contrôlées par le Chef Commissaire Technique.

L'utilisation d'une protection dorsale est hautement recommandée.

Il est recommandé que les coureurs portent un dossard de leur équipe nationale sur leurs vêtements de protection (voir dessin). Ce dossard doit être de la même couleur pour chaque membre de la même équipe et les couleurs du drapeau national doivent être représentées, soit par des rayures, rubans ou par un autre dessin.

4. Logo du FIM SuperMoto of Nations

Tous les coureurs doivent arborer le logo du FIM SuperMoto of Nations (50 mm x 50 mm) sur le devant de leur combinaison et/ou dossard, dans la région du torse ou de l'épaule.

5. Nom de famille et numéro de départ du coureur

Le nom de famille du coureur doit apparaître dans la région de l'épaule de la combinaison et/ou du dossard. Le numéro doit apparaître sous du nom du coureur.

6. Sponsors

Des sponsors de l'équipe et/ou du coureur peuvent apparaître sur le devant du dossard.

043.2.4 Tenue vestimentaire des coureurs/mécaniciens

Tous les coureurs et mécaniciens doivent avoir une tenue propre et soignée.

Seules les personnes vêtues convenablement et munies des laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.

Les jeans coupés, les chemises sans manches et les sandales sont interdits dans la pit lane.

Les mécaniciens sont encouragés à arborer le logo du FIM SuperMoto of Nations sur leurs chemises/tenues.

043.3 PARCOURS

043.3.1 Spécifications du parcours

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.3.2 Sécurité

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.3.3 Inspection

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.3.4 Contrôle

Un contrôle du circuit sera effectué le jour précédant les Essais Libres. Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué.

Le contrôle du circuit sera effectué par la Direction de Course.

Le Chef du Service Médical doit également assister au contrôle du circuit. Les Membres du Collège des Commissaires FIM, des représentants de la FMNR, des organisateurs, du Promoteur du Championnat FIM, ainsi que le Secrétaire de la Manifestation ou toute autre personne jugée nécessaire, peuvent également assister à ce contrôle.

043.3.5 Homologation

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.4 MOTOCYCLES ET CLASSE

043.4.1 Motocycles

La manifestation est ouverte aux motocycles tels qu'ils sont définis dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, Annexe 01, Règlements Techniques Motocross.

043.4.2 Classe

La classe reconnue pour le FIM SuperMoto of Nations est la suivante:

- *S1GP : Motocycles de la Cat. 1, Groupe A1, au-dessus de 175cc jusqu'à 250cc pour les moteurs 2-temps et au-dessus de 290cc jusqu'à 450cc pour les moteurs 4-temps.*

043.5 RÈGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier (RP) doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par la Direction de Course.

Le RP doit être rédigé conformément au RP type établi par la CMS/FIM (Voir copie publiée dans cette brochure).

La copie électronique doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard trois mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Dès son approbation, la FIM, la FMNR et l'organisateur doivent également publier ce RP sur leurs sites respectifs.

Au plus tard deux mois avant la date de la manifestation, la FMNR doit envoyer une copie électronique du RP approuvé à toutes les fédérations ayant des coureurs susceptibles de participer à la manifestation en question.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification peut être autorisée pour autant qu'elle soit approuvée par la FIM ou la Direction de Course et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

043.6 OFFICIELS ET PROCÉDURES

043.6.1 Généralités

La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FIM ou les FMN.

La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

Les licences FIM d'Officiel ne sont émises qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence selon les modalités prévues pour chaque discipline. Les Commissions FIM compétentes organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels.

La FIM se réserve le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.

Il est recommandé que les officiels détenteurs d'une licence FIM parlent couramment l'Anglais et/ou le Français.

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.

Le Directeur Course doit présenter au Délégué FIM une liste de tous les Officiels dont le numéro de licence doit être mentionné.

Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles, avec tout l'équipement en place au circuit, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation.

Voir également les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, Chapitre 40 du Code Sportif.

043.6.1.1 Officiels détenteurs d'une Licence FIM

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :

- *Délégué FIM;*
- *Directeur de l'Epreuve FIM;*
- *Chef des Commissaires FIM;*
- *Commissaire FMNR;*
- *Directeur de Course;*
- *Directeur Technique FIM;*
- *Chef Commissaire Technique;*
- *Commissaire Technique;*
- *Chef Chronométrateur;*
- *Commissaire Environnement;*
- *Chef du Service Médical.*

043.6.1.2 Juridiction

A l'exception du Délégué FIM, du Directeur de l'Epreuve FIM et des Membres du Collège de Commissaires FIM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliqués dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.

043.6.2 Délégué FIM

La Commission de Motocross de la FIM (CMS) nomme le Délégué FIM.

Si le Délégué FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, il sera remplacé jusqu'à son arrivée par le Chef Commissaire FIM.

En cas de "force majeure" pendant la manifestation où le Délégué FIM devient définitivement indisponible pour la manifestation en question, il sera remplacé par le Chef Commissaire FIM.

Le Délégué FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.

Le pouvoir et les responsabilités du Délégué FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Délégué FIM exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les règlements FIM sont respectés.*
- *Le Délégué FIM convoquera une réunion de la Direction de Course avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et de courses officielles.*
- *Le Délégué FIM est responsable de la communication avec les Commissaires.*
- *Le Délégué FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances de la Direction de Course, si cela est adéquat.*
- *Le Délégué FIM doit s'assurer que les décisions de la Direction de Course sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Délégué FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que les Commissaires, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course dans les plus brefs délais.*
- *Le Délégué FIM doit rassembler tous les rapports et résultats officiels de la manifestation et les envoyer avec son rapport à l'Administration FIM.*
- *A la fin de la manifestation, le Délégué FIM doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation.*
- *Le Délégué FIM doit envoyer à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation son rapport sur la manifestation, en utilisant le Dossier FIM officiel. Ce dossier contiendra : son rapport; les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues; une copie du certificat d'assurance responsabilité civile; les résultats officiels; le programme officiel de la manifestation et d'autres documents officiels comme demandé dans le dossier.*

043.6.3 Directeur de l'Epreuve FIM

La FIM nommera le Directeur de l'Epreuve FIM.

Si le Directeur de l'Epreuve FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Délégué FIM prendra une décision quant à son remplacement.

Le Directeur de l'Epreuve FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont la représentation et la supervision sauf, s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.

L'autorité et les responsabilités du Directeur de l'Epreuve FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Directeur de l'Epreuve FIM doit être présent au plus tard 24 heures avant l'heure officielle du début des entraînements et de la manifestation et jusqu'à ce que ses fonctions soient terminées.*
- *En compagnie du Délégué FIM, du Directeur de Course et du Chef du Service Médical, le Directeur de l'Epreuve FIM doit inspecter le circuit et les installations de sécurité avant le début des entraînements (contrôle du circuit).*
- *Le Directeur de l'Epreuve FIM peut faire des recommandations à la Direction de Course, qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
- *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de l'Epreuve FIM peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*

043.6.4 Commissaires FIM et FMNR

Il y aura un Collège de deux Commissaires :

- *Le Chef Commissaire FIM;*
- *Le Commissaire FMNR.*

Le Chef Commissaire est nommé par la Commission de Motocross de la FIM (CMS).

Si le Chef Commissaire FIM nommé est empêché d'arriver à temps à la manifestation, la CMS peut nommer un remplaçant, la première priorité étant donnée à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.

En cas de "force majeure" où le Chef Commissaire FIM doit remplacer le Délégué FIM pendant la manifestation, il nommera son remplaçant; la priorité étant donnée en premier à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.

La FMNR est limitée à un seul Commissaire FMNR.

Chaque Commissaire dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Chef Commissaire a la voix prépondérante.

Les Commissaires n'ont aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et leur seule tâche est de statuer sur les appels interjetés contre les décisions de la Direction de Course.

L'autorité et les responsabilités des Commissaires comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *S'assurer que la manifestation se déroule conformément au Règlement et rapporter à la Direction de Course toute infraction.*
- *Se prononcer sur tout appel contre les décisions de la Direction de Course.*
- *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que les décisions du collège des Commissaires sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que la Direction de Course, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par les Commissaires dans les plus brefs délais.*

043.6.5 Directeur de Course

Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.

Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course doit agir et travailler en consultation permanente avec le Directeur de l'Epreuve FIM.

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été accordée à l'organisateur.*
- *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.*
- *Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.*
- *Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction (Selon les informations qui seront fournies par l'Administration FIM ou le Promoteur du Championnat FIM).*
- *Le Directeur de Course peut faire des recommandations à la Direction de Course qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
- *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de Course peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/ d'une course, la disqualification d'un coureur.*
- *Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation en tout ou partie.*
- *Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*

- *Pour faire respecter les règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions à la Direction de Course.*
- *Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- *Le Directeur de Course doit signaler à la Direction de Course toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.*
- *Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à la Direction de Course et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

043.6.6 Directeur Technique FIM

Le Directeur Technique FIM est nommé par le Directeur de la Commission Technique Internationale FIM en consultation avec le Directeur de la Commission de Motocross de la FIM.

Le Directeur Technique FIM n'est pas responsable des vérifications techniques, mais fera en sorte qu'elles soient effectuées conformément au Code Technique de la FIM.

Le Directeur Technique FIM travaillera en coopération avec le Directeur de l'Epreuve FIM et le Délégué FIM.

L'autorité et les responsabilités du Directeur Technique FIM comprennent mais ne sont pas limitées à (Voir également le Code Technique FIM de l'année en cours svp) :

- *Le Directeur Technique FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux vérifications techniques au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et présentera des propositions pour résoudre ces problèmes.*
- *Le Directeur Technique FIM est l'arbitre final en matière de problèmes techniques lors de la manifestation.*
- *Les données fournies par un coureur/motocycle peuvent être utilisées à des fins d'enquête. Le Directeur Technique FIM a le droit d'examiner ces données. Toute donnée examinée par le Directeur Technique FIM restera strictement confidentielle.*

- **Le Directeur Technique FIM examinera avec le Chef Commissaire Technique le(s) motorcycle(s) et l'(les) équipement(s) de protection de(s) coureur(s) impliqué(s) dans un accident grave ou fatal et présentera un rapport écrit au Délégué FIM.**
- **Le Directeur Technique FIM assistera à toutes les réunions de la Direction de Course, mais sans droit de vote.**

043.6.7 Chef Commissaire Technique

Le Chef Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit être détenteur d'une licence FIM de Commissaire Technique Senior.

Le Chef Commissaire Technique doit en particulier :

- **Procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.**
- **Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.**
- **Rédiger un rapport technique et en remettre une copie au Directeur de Course.**

Lorsqu'il effectue ses tâches, le Chef Commissaire Technique agit et travaille en consultation permanente avec le Directeur Technique FIM.

Au moins un Commissaire Technique doit être détenteur d'une licence FIM de Commissaire Technique.

043.6.8 Chef Chronométrateur

Le Chef Chronométrateur et les chronométrateurs nommés doivent en particulier :

- **Etre qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.**
- **Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.**
- **Si les coureurs le lui demandent, examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.**
- **Produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.**

043.6.9 Officiel chargé de l'Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- *Signaler au Directeur de Course toute infraction au Code de l'Environnement.*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à la Direction de Course sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*
- *Donner ses recommandations la Direction de Course.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*

043.6.10 Chef du Service Médical

Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.*
- *Doit être familier avec le circuit et l'organisation des services médicaux auxquels il est nommé.*
- *Doit assister au contrôle du circuit avec le Directeur de Course la veille de la première séance d'essais.*
- *Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.*
- *S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.*

- *S'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*
- *Donner des informations et recommandations à la Direction de Course sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée et en remettre une copie au Directeur de Course.*

043.6.11 Chef d'Équipe

Chaque équipe nationale est limitée à un seul Chef d'Equipe.

Un Chef d'Equipe ne devrait pas être en même temps coureur.

Le Chef d'Equipe est nommé par la FMN de l'équipe qu'il représente.

Pendant la manifestation, le Chef d'Equipe sera responsable de toutes les choses qui concernent son équipe.

La FIM doit être informée par écrit de toutes les nominations des Chefs d'Equipe au plus tard le jour de clôture des inscriptions.

043.6.12 Direction de Course

La Direction de Course est composée du Délégué FIM, le Directeur de l'Epreuve FIM et le Directeur de Course.

Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Délégué FIM a une voix prépondérante.

Le quorum pour une séance de la Direction de Course est de deux personnes.

Les réunions de la Direction de la Direction de Course sont présidées par le Délégué FIM.

La Direction de Course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation, au moins avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et ou courses officielles.

La Direction de Course entendra toutes les réclamations qui sont faites lors de la manifestation.

La Direction de Course a compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs, le personnel des Equipes, les officiels, promoteurs et organisateurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toutes leurs attributions lors d'une manifestation ou dans le Championnat.

L'autorité et les tâches de la Direction de Course sont :

- *S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et régulière.*
- *Approuver tous les résultats officiels de la manifestation.*
- *Imposer une sanction pour infraction aux Règlements.*
- *Imposer une sanction à toute action ou acte volontaire ou involontaire, accompli au cours d'une manifestation par une personne ou un groupe de personnes, contraire aux règlements en vigueur ou aux ordres donnés par un officiel de la manifestation*
- *Imposer une sanction à toute action de corruption ou de fraude ou tout acte portant préjudice aux intérêts des manifestations ou du sport, accompli par une personne ou un groupe de personnes pendant une manifestation.*
- *Imposer une sanction à un organisateur pour incapacité à assurer un déroulement efficace et régulier de la manifestation ou infraction grave aux Règlements.*
- *Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions aux Règlements.*

La Direction de Course peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :

- *un avertissement;*
- *une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-;*
- *une pénalité de temps et/ou points;*
- *recul de positions;*
- *une disqualification;*

- *une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction;*
- *la perte du droit de participer au Championnat, qui peut être appliquée à une ou plusieurs manifestations;*

ou déférer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.

Toute personne ou organisation se considérant lésée à la suite d'une décision disciplinaire prise par la Direction de Course a le droit de faire un appel contre cette décision. Cet appel doit être présenté au Collège des Commissaires FIM 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Les appels contre une décision disciplinaire par la Direction de Course seront traités par le Collège des Commissaires FIM.

043.6.13 Collège des Commissaires FIM

Le Collège des Commissaires FIM est composée du :

- *Le Chef Commissaire FIM;*
- *Le Commissaire FMNR.*

Le quorum pour une séance du Collège des Commissaires FIM est d'une personne.

Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Chef Commissaire FIM a une voix prépondérante.

Les réunions du Collège des Commissaires FIM sont présidées par le Chef Commissaire FIM.

Le Collège des Commissaires FIM se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation.

Le Collège des Commissaires FIM entendra tous les appels contre les décisions prises par la Direction Course.

Le Collège des Commissaires FIM peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :

- *un avertissement;*
- *une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-;*

- *une pénalité de temps et/ou points;*
- *recul de positions;*
- *une disqualification;*
- *une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction;*
- *la perte du droit de participer au Championnat, qui peut être appliquée à une ou plusieurs manifestations;*

ou déférer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave que celle de sa compétence.

Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.

043.6.14 Procès-Verbaux des réunions

Les Procès-Verbaux de toutes les séances de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que la Direction de Course ou le Collège des Commissaires FIM ne les accepte dans une seule langue officielle.

Les Procès-Verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises au sujet de toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue de la Direction de Course en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'elle juge utile de signaler.

Les Procès-Verbaux sont établis par le Secrétaire et porteront sa signature et celle du Délégué FIM.

Le Délégué FIM doit envoyer une copie de ces Procès-Verbaux à l'Administration FIM dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.

043.6.15 Publication d'une décision / Notification

Toutes les décisions de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs. Ces décisions doivent être publiées au moins en Anglais.

Toute décision prononcée par la Direction de Course et/ou Collège des Commissaires FIM doit être notifiée par écrit et remise en main propre sur le lieu de la manifestation avec accusé de réception.

Cette notification d'une décision devra :

- Citer les noms et numéro de licence des Membres de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM;
- Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s);
- Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;
- Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;
- Citer les Articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;
- Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;
- Citer les raisons de la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, ses preuves et raisons en bref;
- Pour les décisions de la Direction de Course : être signé par le Délégué FIM;
- Pour les décisions du Collège des Commissaires FIM : être signé par le Chef Commissaire FIM.

Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :

- La partie (les parties) concernée(s) par la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM doit (doivent) signer une copie de la notification / un accusé de réception.
- Le nom de la personne qui reçoit la notification, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception.

- *La copie de la notification de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Délégué FIM.*

Dans le cas des infractions suivantes, la notification d'une décision sera différente :

- *Couper la piste : la disqualification des essais/de la course en question*
- *Le non-respect du drapeau jaune agité : une perte de 10 positions pour le coureur en question*

(Etat de fait auquel aucune réclamation ne sera possible)

- *Le non-respect du drapeau médical : une perte de 10 positions pour le coureur en question*

(Etat de fait auquel aucune réclamation ne sera possible).

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- *Le(s) coureur(s) sera (seront) notifié(s) oralement*
- *Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du (des) coureur(s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée*
- *Le coureur peut faire appel dans les 30 minutes après publication des résultats (uniquement dans le cas où il a coupé la piste).*

043.7 NUMÉROS DE DÉPART

Les 16 premières équipes au classement du FIM SuperMoto of Nations de l'année précédente auront leurs numéros de départ réservés.

Ces numéros seront identiques au classement de l'équipe dans le FIM SuperMoto of Nations de l'année précédente, et attribué en conséquence (Numéros 1 à 48).

L'équipe gagnante se verra attribuer les numéros 1, 2, 3; l'équipe classée deuxième : 4, 5, 6; et ainsi de suite.

Les 10 équipes restantes de la Finale B de l'année précédente (positions 17 à 26) se verront attribuer des numéros au-dessus de 48 (49 à 78).

L'équipe classée 17^{ème} se verra attribuer les numéros 49, 50, 51; l'équipe classée 18^{ème} : 52, 53, 54; et ainsi de suite.

La FIM attribue des numéros de départ à toutes les autres équipes qui se sont engagées à la manifestation.

043.8 ENGAGEMENTS

043.8.1 Acceptation des engagements

Le nombre d'équipes engagés pour le FIM SuperMoto of Nations est limité à un maximum de 32.

Chaque FMN peut inscrire un maximum de deux équipes :

- *Une Equipe Nationale;*
- *Une Equipe Junior (les coureurs de cette équipe n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans).*

Si une FMN n'engage qu'une Equipe Junior, celle-ci sera automatiquement considérée Equipe Nationale.

Chaque équipe est composée de trois coureurs sur des motocycles de la classe S1GP.

Les membres d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, mais peuvent être détenteurs d'une licence délivrée par n'importe quelle FMN.

Pour le FIM SuperMoto of Nations seront acceptées les inscriptions des FMN/équipes qui ont soumis une demande d'engagement à l'Administration FIM avant la date de clôture des inscriptions.

Les FMN/Equipes doivent utiliser le bulletin d'engagement officiel du FIM SuperMoto of Nations, sur lequel doivent être mentionnées toutes les informations relatives aux coureurs, l'équipe, et marques des motocycles.

Des inscriptions provisoires peuvent être faites par courrier électronique ou téléfax. Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :

- a) *Pour chaque équipe :*
- *Equipe Nationale*
 - *Equipe Junior*

b) *Pour les coureurs de chaque équipe:*

- *Coureur 1, coureur 2, coureur 3*
- *Nom et prénom du coureur*
- *Date de naissance*
- *Nationalité*
- *FMN qui a émis la licence FIM*
- *Numéro de la licence FIM (si déjà connu)*
- *Motocycle*

c) *Pour le Chef d'Equipe :*

- *Nom et prénom*

Les inscriptions provisoires doivent toujours être confirmées avec le bulletin d'inscription officiel, dûment complété.

Les bulletins d'engagement doivent être envoyés à l'Administration FIM. Les coureurs peuvent être priés de signer un bulletin d'engagement individuel lors des contrôles administratifs.

Pour le FIM SuperMoto of Nations, la clôture des inscriptions aura lieu 30 jours avant la manifestation.

Pour le FIM SuperMoto of Nations seront acceptées les inscriptions des équipes dont :

1. *La FMN a demandé un engagement avant la date de clôture des engagements;*
2. *Les coureurs sont en possession de la licence FIM Championnat du Monde FIM de SuperMoto appropriée (voir également Art. 043.2.2 Age des Coureurs);*
3. *Les coureurs ont l'autorisation de leur FMN de participer à la manifestation, c'est-à-dire la FMN qui a délivré la licence du coureur.*

L'Administration FIM publiera une liste des Equipes engagées dans les 72 heures qui suivent le délai de clôture des inscriptions.

Lorsqu'une FMN considère que son Equipe s'est vue refuser à tort l'engagement, elle peut soumettre ce cas à l'Administration FIM qui entreprendra une action immédiate.

Une FMN qui considère que son inscription a été refusée à tort et qui se trouve de ce fait lésée peut recourir ou déposer une réclamation conformément aux dispositions de la discipline concernée.

Dans tous les cas, le Promoteur du Championnat FIM a le droit d'engager jusqu'à 5 équipes avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.

Le Promoteur du Championnat FIM doit alors aviser la FIM, la FMNR et/ou l'organisateur par écrit, fax, ou par e-mail au plus tard avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.

Pour ces équipes engagées par le Promoteur du Championnat FIM, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont d'application.

Les Equipes/Coueurs pourraient, si nécessaire, être tenus de signer un formulaire d'inscription lors des contrôles administratifs.

043.8.2 Changement de coueurs

Une fois qu'une équipe a été inscrite par une FMN, un changement de coueurs peut encore être autorisé.

Dans ce cas, la FMN de l'équipe concernée doit aviser la FIM, la FMNR et/ou l'organisateur par écrit, fax ou par e-mail au plus tard avant la fin des Vérifications Techniques préalables à la manifestation.

Une fois passé ce délai, il ne sera plus possible de remplacer un coueur de l'équipe.

Pour ces "Coueurs de Remplacement" les conditions mentionnées sous 1), 2) et 3) sont également d'application. De plus, les coueurs en question doivent également avoir rempli un bulletin d'engagement du FIM SuperMoto of Nations.

043.8.3 Non-participation à une manifestation

Un coueur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de l'Epreuve FIM des raisons de sa non-participation.

Un coueur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.

043.9 LAISSEZ-PASSER FIM

Le FIM SuperMoto of Nations fait l'objet d'un contrat signé par la FIM. Par conséquent (voir Art. 70.2.3 et 70.2.4 du Code Sportif de la FIM) et également pour des raisons de sécurité et pratiques, tous les laissez-passer des Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou de Sponsors pour l'usage personnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci ne sont pas valables pour le FIM SuperMoto of Nations.

043.10 VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

043.10.1 Contrôle administratif

Les coureurs peuvent être tenus de présenter leur licence de Championnat du Monde FIM de SuperMoto, l'autorisation de leur FMN et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FIM/FMNR/les Organismes.

Avant le début des essais officiels de la manifestation, il doit être signalé à la Direction de Course si tous les coureurs présents à la manifestation :

- 1. Sont en possession de la licence valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto;*
- 2. Ont l'autorisation de participer de leur FMN;*
- 3. Ont rempli le bulletin d'engagement officiel pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto.*

043.10.2 Vérifications techniques

Pendant la manifestation, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement les motocycles (maximum deux de la même marque, type et cylindrée) ayant été présentés au contrôle technique.

Avant les essais, un contrôle technique (y compris un contrôle sonore et du poids) doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévus dans les Règlements du FIM SuperMoto of Nations et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

Lors de ces vérifications techniques, un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motorcycle.

Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un motorcycle sous son nom et son numéro. Pour ce qui est du deuxième motorcycle, qui doit être de même marque, type et cylindrée que le premier, il y a deux possibilités :

- 1. Un coureur peut présenter au contrôle un deuxième motorcycle sous son nom et son numéro;*
- 2. Une équipe peut présenter au contrôle un deuxième motorcycle, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le motorcycle doit indiquer aux Commissaires Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motorcycle.*

Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un pilote (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par machine. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présentés leurs machines, ou dans les jours qui suivent la manifestation.

La limite maximum du niveau sonore est fixée à :

- 117 dB/A (mesuré avec un sonomètre du Type 1)*

A partir de 2019, la limite maximum du niveau sonore sera fixée à 114 dB/A (mesuré avec un sonomètre du Type 1).

Un coureur peut changer de motorcycle à tout moment, sauf pendant une course.

Le choix final du motorcycle utilisé dans une course doit être fait avant que le motorcycle accède à l'aire de départ.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Chef Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motorcycle et/ou équipement en conformité avec les règlements.

Les caméras embarquées et l'équipement correspondant, ainsi que les transpondeurs du Promoteur du Championnat FIM, ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

La Direction de Course peut disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un motorcycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

Pendant toute la manifestation, les Commissaires Techniques doivent rester à disposition du début des Vérifications Techniques jusqu'à ce que le délai de réclamation de la dernière Course soit écoulé.

043.10.2.1 Logo et autocollant du FIM SuperMoto of Nations

Tous les coureurs doivent arborer le logo du FIM SuperMoto of Nations dans la région du torse ou de l'épaule de leur combinaison de cuir.

L'autocollant du FIM SuperMoto of Nations doit toujours figurer dans un coin des plaques-numéros avant et latérales.

Les logos et autocollants du FIM SuperMoto of Nations seront fournis par le Promoteur du Championnat FIM.

043.10.2.2 Spécifications techniques additionnelles

En plus des Règlements Techniques Motocross, les spécifications suivantes seront d'application pour les motorcycles engagés dans le FIM SuperMoto of Nations :

- *Il doit y avoir une distinction nette de couleur entre la couleur de fond et la couleur du chiffre. Les numéros réfléchissants sont interdits. Donc, à l'exception d'une plaque-numéro frontale de fond rouge avec chiffres blancs, les coureurs auront le libre choix de la couleur des plaques-numéros et des numéros. La plaque-numéro de fond rouge avec chiffres blancs est obligatoire et doit être arborée par l'Equipe vainqueur FIM SuperMoto of Nations de l'année précédente.*
- *Sur les plaques-numéros latérales du motorcycle doit toujours figurer : le drapeau national de l'équipe, en respectant les dimensions de la plaque-numéro. Le schéma de couleurs des numéros sur les plaques-numéros latérales est libre. Cependant, il doit exister une nette distinction de couleur entre la couleur du numéro et la couleur du fond/drapeau.*

- *Un dispositif de sécurité (goupilles de fixation ou écrou de sécurité) doit être installé sur les fixations des plaquettes de frein.*
- *Le fil de sécurité utilisé sur les écrous de fixation des étriers de freins doit être visible.*
- *Sur les moteurs 4-temps, un récupérateur d'huile de minimum 0.5 l, correctement attaché, ou un système de recyclage fermé, doit être installé.*
- *Le radiateur d'eau et le système de recyclage fermé du réservoir d'essence doivent être munis d'un ou plusieurs récupérateurs étanches. Ces récupérateurs doivent être vidés avant chaque départ.*
- *Le seul liquide de refroidissement autorisé est l'eau.*
- *Le fil de sécurité utilisé sur les bouchons d'eau et d'huile, ainsi que les bouchons de vidange, doivent être visibles.*

043.10.2.3 Pneus

Lors du FIM SuperMoto of Nations, les participants utiliseront uniquement des pneus distribués par le Fournisseur Officiel de Pneus, nommé par le Promoteur du Championnat FIM.

Les participants sont autorisés à utiliser les pneus de leur choix. Un maximum de sept (7) pneus est autorisé par manifestation. L'équipe vainqueur de la Finale B sera autorisée à utiliser un (1) pneu supplémentaire par coureur. Cette quantité totale maximum comprend également indistinctement les pneus avant et arrière.

A chaque manifestation, le Fournisseur Officiel de Pneus fournira pour l'avant et l'arrière deux spécifications de pneus "secs" et une spécification de pneus "pluie" de chaque. Tous les compétiteurs auront la même équité pour obtenir ces pneus.

Le Fournisseur Officiel de Pneus remettra au Directeur de l'Epreuve FIM une explication écrite du marquage et des caractéristiques générales des différents types de pneus. Le Directeur de l'Epreuve FIM remettra ce document au Délégué FIM qui le joindra à son rapport.

Au début de la manifestation, le Fournisseur Officiel de Pneus doit remettre au Directeur de l'Epreuve FIM un (1) échantillon de chaque type de pneus qui sera utilisé lors de la manifestation.

Seuls les pneus pour une utilisation en SuperMoto sont autorisés. D'autres pneus, comme des pneus motocross, enduro ou trial sont interdits.

La profondeur du profil du pneu avant et/ou arrière utilisé(s) doit être de 10 mm maximum au milieu de la largeur du profil.

Des rainures supplémentaires, des coupures, etc. sont autorisées sur le pneu avant et/ou arrière.

Lors des Essais Libres, Essais Chronométrés, Warm Up, et Courses, aucun motorcycle ne peut entrer sur la piste sans que les pneus avant et arrière ne soient marqués avec un autocollant, fourni par le Promoteur du Championnat FIM, apposé sur le côté gauche de chaque pneu.

L'autocollant indiquera un numéro d'identification pour chaque coureur et chaque manifestation du Championnat du Monde.

Un total de sept (7) autocollants sera remis à chaque coureur selon le programme décidé par le Directeur de l'Epreuve FIM. Toutefois, ces autocollants doivent être distribués avant la fin du Contrôle Technique de la manifestation. L'équipe vainqueur de la Finale B recevra du Directeur de l'Epreuve un (1) autocollant supplémentaire par coureur.

Après remise des autocollants, le coureur sera responsable de la garde et utilisation de ces autocollants. Tout abus peut faire l'objet d'une sanction selon ce Règlement.

Les autocollants doivent être appliqués par l'équipe sur le côté gauche du pneu. Un Commissaire Technique de la FMNR contrôlera que tous les motorcycles qui se rendent sur le circuit aient des pneus munis du bon autocollant.

Tout cas d'utilisation de motorcycles munis de pneus sans autocollants valides sera immédiatement rapporté à la Direction de Course, laquelle prendra les mesures qui s'imposent.

Un motorcycle muni de pneus sans autocollants valides sera considéré comme non-conforme aux règlements et le coureur sera disqualifié de la manifestation.

Si, selon la Direction de Course, la violation est involontaire et/ou causée par un incident de course, elle peut décider d'imposer une autre pénalité.

A tout moment pendant la manifestation, et à la demande du Délégué FIM ou le Directeur de l'Epreuve FIM, le coureur doit être en mesure de donner un compte précis du nombre de pneus qu'il a utilisés.

Exceptionnellement, si l'autocollant est abîmé ou appliqué de façon incorrecte, deux (2) autocollants supplémentaires peuvent être fournis à la seule appréciation du Directeur de l'Epreuve FIM. Cependant, l'autocollant abîmé doit être retourné au Directeur de l'Epreuve FIM et/ou le pneu sur lequel il était appliqué devra être absolument intact.

Dans le cas où un autocollant est appliqué sur le mauvais côté d'un pneu neuf (un pneu qui n'a pas encore été utilisé), le coureur recevra un avertissement du Directeur de l'Epreuve FIM et sera autorisé à accéder à la piste.

Dans le cas où un autocollant est appliqué sur le mauvais côté d'un pneu usagé (un pneu qui a déjà été utilisé lors d'une séance précédente), le coureur recevra l'ordre du Directeur de l'Epreuve FIM d'appliquer un nouveau autocollant sur le côté gauche du pneu afin de pouvoir accéder à la piste.

En cas de pluie, il n'y aura pas de restriction quant au nombre de pneus qui pourront être utilisés pendant ce temps. Par conséquent, les pneus ne devront pas être marqués avec un autocollant pendant cette période. Cette décision sera prise par la Direction de Course et communiqué aux coureurs et officiels.

043.10.2.4 Caméras embarquées

Le Promoteur du Championnat FIM peut demander aux coureurs de porter des caméras embarquées sur leurs motocycles.

Les caméras et l'équipement correspondant doivent être transportés pendant toute la manifestation, des séances d'essais jusqu'à la fin du FIM SuperMoto of Nations.

Quand un motocycle est équipé de caméras embarquées, le poids des caméras et équipement correspondant comptera dans le total du poids minimum du motocycle. Ces caméras et l'équipement correspondant ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

Les coureurs/équipes doivent donner un accès et une aide raisonnables aux techniciens désignés afin de faciliter le montage de l'équipement.

Une caméra embarquée (autre que celle du Promoteur du Championnat) n'est pas autorisée pendant toute la manifestation, du début des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.

043.10.3 *Contrôle Médical Spécial*

A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Délégué FIM ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.

Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.

043.11 *RÉUNION AVEC LES ORGANISATEURS*

Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi, généralement à 16h00, après le contrôle du circuit.

Il est demandé aux Membres de la Direction de Course et du Collège des Commissaires FIM, ainsi qu'au Chef du Service Médical, de participer à cette réunion.

Sont également invités : le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Chef Commissaire Technique, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Responsable du Service de Presse, des Représentants du Promoteurs du Championnat du Monde et des organisateurs, etc.

Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.

043.12 **FORMAT DE COURSE**

Le FIM SuperMoto of Nations sera organisé selon la structure suivante :

<i>FIM SuperMoto of Nations</i>	<i>Durée/Tours par séance</i>	<i>Nombre maximum de coureurs</i>
1 X Essais Libres Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres Coureur 3	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés Coureur 3	30 minutes	32 coureurs
1 X Course de Qualification Coureur 1	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course de Qualification Coureur 2	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course de Qualification Coureur 3	X tours (*)	32 coureurs
1 X Warm-Up, Finale B	20 minutes	30 coureurs
1 X Warm-Up, SMN Groupe 1	20 minutes	24 coureurs
1 X Warm-Up, SMN Groupe 2	20 minutes	24 coureurs
1 X Finale B	X tours (*)	30 coureurs
1 X Course, SMN (Coureurs 1 + 2)	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course, SMN (Coureurs 2 + 3)	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course, SMN (Coureurs 1 + 3)	X tours (*)	32 coureurs

(*) Nombre de tours à adapter à approximativement 20 minutes de course

Le FIM SuperMoto of Nations sera organisé selon le programme établi (Voir Horaire).

Les horaires, la durée des Essais Libres, des Essais Chronométrés et Warm-Up doivent être indiqués dans le Règlement Particulier.

043.13 ESSAIS LIBRES

Dans chaque Groupe, les coureurs disposeront d'une séance d'Essais Libres.

Un maximum de 32 coureurs peut participer aux Essais Libres (même classe). La participation est facultative.

Les coureurs doivent commencer les Essais Libres de la pit lane. Les départs collectifs sont interdits.

Les Essais Libres doivent être chronométrés, avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

043.14 BRIEFING AVEC LES COUREURS

Un briefing avec les coureurs peut avoir lieu à la grille de départ, généralement le samedi.

Il est demandé aux Membres de la Direction de Course et du Collège des Commissaires FIM de participer au briefing avec les coureurs.

Des représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, le Chef des Commissaires de Piste, les chefs d'équipes et tous les coureurs participant à la manifestation devraient y assister.

Le Secrétaire de la Manifestation et le Chef du Service Médical peuvent également assister à ce briefing.

Lors de ce briefing, des points concernant le circuit, la sécurité, les procédures des essais de départ et de course seront abordés.

Après le briefing, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.

C'est la responsabilité de chaque coureur et de chaque chef d'équipe d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.

043.15 ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Chaque groupe de coureurs disposera d'une séance d'Essais Chronométrés.

Un maximum de 32 coureurs peut participer aux Essais Chronométrés (même groupe). La participation est obligatoire.

	Positions à l'arrivée	Résultat
Essais Chronométrés (maximum 32 coureurs/30 minutes)	1 à 32	déterminent les positions de départ des Coureurs pour leur Courses de Qualification respectives
<i>En cas d'ex æquo, le deuxième meilleur temps sera pris en considération</i>		

Les coureurs doivent commencer les Essais Chronométrés de la pit lane.

Tous les résultats des Essais Chronométrés doivent être affichés sur écran et communiqués à la presse.

043.16 ESSAIS DE DÉPART

Les essais de départ sont autorisés à la fin des séances d'entraînement libres et chronométrées et du warm-up. Les essais de départ ne peuvent être effectués que dans la zone d'essais de départ désignée, pourvu qu'ils puissent être fait en toute sécurité et en dehors de la trajectoire de course. Plusieurs zones d'essais de départ peuvent être désignées.

Il est interdit de faire des essais de départ pendant le tour de chauffe obligatoire avant une Course.

043.16.1 Procédure pour les Essais de Départ

A la fin de la séance d'Essais Libres, Chronométrés ou Warm-Up, le coureur passe le drapeau à damiers. Il continue à une vitesse constante jusqu'à ce qu'il arrive au panneau "Practice Start Zone".

Un commissaire de piste sera positionné sur le côté de la piste indiquant la zone d'essais de départ, qui sera hors de la trajectoire de course, du côté de la piste opposé à la trajectoire de course normale.

Des drapeaux jaunes seront agités aux postes de commissaires de piste avant la zone d'essais de départ, pour alerter les coureurs qu'il peut y avoir des motocycles à l'arrêt plus loin, prêts à faire des essais de départs.

Les coureurs peuvent faire un essai de départ seulement lorsqu'il n'y a pas de motocycles à l'arrêt devant eux. Les coureurs les plus avancés dans la zone d'essais de départ feront leurs départs en premier, suivis par les coureurs derrière eux, et ainsi de suite.

Un seul essai départ par coureur est autorisé dans chaque zone d'essais départ. Il est interdit de faire un essai de départ, puis de s'arrêter plus loin sur la piste et de faire un autre essai de départ dans la même zone.

Une fois que le coureur a effectué son essai de départ, il continue à vitesse réduite jusqu'à la prochaine zone d'essais de départ ou la sortie de la piste.

Les coureurs qui ne souhaitent pas faire des essais de départ continuent à vitesse réduite sur la trajectoire de course sur le côté de la piste, en face de la zone d'essais de départ, et se dirigent vers la sortie de la piste.

043.17 QUALIFICATIONS

Afin de se qualifier pour le FIM SuperMoto of Nations, les équipes doivent participer aux Courses de Qualification et éventuellement la Finale B.

Les équipes se qualifieront pour le FIM SuperMoto of Nations; selon le modèle suivant :

	Equipes placées	Résultat
Courses de Qualification (X tours)	1 à 15	Sont qualifiées pour le FIM SuperMoto of Nations
	16 à 25	Participeront à la Finale B
	A partir de 26	Sont éliminées
Finale B (X tours)	1	Est qualifiée pour le FIM SuperMoto of Nations
	2 à 10	Sont éliminées

Chaque groupe de coureurs disposera d'une Course de Qualification.

Chaque Course de Qualification devrait correspondre à un équivalent approximatif de 20 minutes de course. La distance (nombre de tours) à parcourir dans chaque Course de Qualification dépendra des conditions de course à chaque circuit. La Direction de Course décidera après les Essais Chronométrés du samedi de la distance à parcourir dans chaque groupe.

Un maximum de 32 coureurs peut participer à la Course de Qualification (même groupe).

Les coureurs ne peuvent pas changer de Course de Qualification (même groupe).

Un total de 15 équipes se qualifiera directement pour le FIM SuperMoto of Nations selon leurs résultats dans les Courses de Qualification.

Les deux meilleurs résultats de chaque équipe seront pris en considération. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat du troisième coureur sera pris en considération. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.

Si, pour une raison quelconque, une Course de Qualification est annulée, les résultats des deux autres Courses de Qualification seront additionnés pour déterminer la position de qualification de l'équipe. En cas d'ex æquo avec une autre équipe, le meilleur résultat d'un des deux coureurs sera pris en compte. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.

Si, pour une raison quelconque, deux Courses de Qualification sont annulées, le meilleur temps de l'unique Course de Qualification qui a eu lieu sera utilisé pour déterminer la position de qualification de l'équipe. Ce résultat sera additionné avec la position équivalente au meilleur temps réalisé sur un tour par un des deux coureurs restants lors de la séance d'Essais Libres. En cas d'ex æquo avec une autre équipe, le temps le plus rapide du troisième coureur de chaque équipe lors de la séance d'Essais Libres sera pris en compte. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.

Si, pour une raison quelconque, toutes les Courses de Qualification sont annulées, les positions équivalentes aux temps réalisés par les trois coureurs dans les Essais Libres seront utilisées pour déterminer la position de qualification de l'équipe, toujours selon le même principe des deux meilleurs résultats.

L'Equipe vainqueur de la Finale B se qualifiera pour le FIM SuperMoto of Nations (16^{ème} position).

Si, pour une raison quelconque, la Finale B est annulée, les équipes non-qualifiées restantes seront classées selon leur résultat dans les Qualifications. La première équipe non-qualifiée sera alors désignée la 16^{ème} équipe à se qualifier pour le FIM SuperMoto of Nations.

Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus avant le Warm-Up, celui-ci sera considéré comme séance de qualification. La Direction de Course décidera des modifications aux horaires et critères de qualification.

Les Qualifications doivent être chronométrées, avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

Le chronométrage des Qualifications continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de chaque course.

043.18 RÉSULTATS DES QUALIFICATIONS

Les résultats des Essais Chronométrés, des Courses de Qualification et de la Finale B doivent être homologués par la Direction de Course.

043.19 ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES POUR LE PUBLIC

043.19.1 Séance d'autographes

Les coureurs peuvent être priés de participer à une séance d'autographes organisée par le Promoteur du Championnat FIM.

043.19.2 Présentation des coureurs

Une brève présentation des coureurs est recommandée.

043.20 WARM-UP

Un Warm-Up d'une durée de 20 minutes doit être organisé le dimanche pour les 15 équipes qui se sont qualifiées pour le FIM SuperMoto of Nations, ainsi que pour les Equipes qui participeront à la Finale B. La participation est facultative.

Les 15 Equipes qui se sont qualifiées pour le FIM SuperMoto of Nations seront placées dans leur Warm-Up respectif selon leur position après les Courses de Qualification.

Le déroulement des Warm-Up est le suivant :

- *Warm-Up, Finale B
(Maximum 10 Equipes)*

- Warm-Up, FIM SuperMoto of Nations/Groupe 1
(Equipes Positions 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15)
- Warm-Up, FIM SuperMoto of Nations/Groupe 2
(Equipes Positions 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14)

Les équipes ne peuvent pas changer de Warm-Up/Groupe.

Le Warm-up doit obligatoirement être chronométré avec diffusion des temps sur écran et communiqué à la presse.

Le chronométrage du Warm-Up continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de chaque Warm-Up.

Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus avant le Warm-Up, celui-ci sera considéré comme séance de qualification.

043.21 COURSES

043.21.1 Finale B

La Finale B se disputera sur une course de X tours.

La Finale B devrait correspondre à un équivalent approximatif de 20 minutes de course. La distance (nombre de tours) à parcourir dans la Finale B dépendra des conditions de course à chaque circuit. La Direction de Course décidera après les Essais Chronométrés du samedi de la distance à parcourir dans chaque classe.

Un maximum de 10 Equipes/30 coureurs participera à la Finale B.

Un minimum de 6 équipes/18 coureurs non-qualifiées est nécessaire pour courir la Finale B. Si ce nombre n'est pas atteint, la Finale B n'aura pas lieu et les équipes en question seront classées selon leur résultat dans les Courses de Qualification. Dans ce cas, l'équipe placée 16ème lors des Courses de Qualification se qualifiera pour le FIM SuperMoto of Nations.

La Finale B doit être chronométrée avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

Le chronométrage des Courses de la Finale B continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de la Finale B.

043.21.2 **Ordre de départ pour la Finale B**

Les résultats des Courses de Qualification détermineront les positions à la grille de départ des équipes non-qualifiées pour la Finale B (Equipes positions 16 à 25) :

Positions de départ pour la Finale B	
Equipe 16 : Positions 1, 11, 21	Equipe 17 : Positions 2, 12, 22
Equipe 18 : Positions 3, 13, 23	Equipe 19 : Positions 4, 14, 24
Equipe 20 : Positions 5, 15, 25	Equipe 21 : Positions 6, 16, 26
Equipe 22 : Positions 7, 17, 27	Equipe 23 : Positions 8, 18, 28
Equipe 24 : Positions 9, 19, 29	Equipe 25 : Positions 10, 20, 30

Les chefs d'équipes sont libres de décider à quel coureur ils attribueront les positions de départ au sein de leur équipe. Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer.

La pôle position sera déterminée lors de l'homologation du circuit.

043.21.3 **FIM SuperMoto of Nations**

Le FIM SuperMoto of Nations se disputera sur trois courses :

- FIM SuperMoto of Nations, Course 1, Coureurs 1 et 2
(Maximum 16 Equipes ou 32 coureurs/X tours)
- FIM SuperMoto of Nations, Course 2, Coureurs 2 et 3
(Maximum 16 Equipes ou 32 coureurs/X tours)
- FIM SuperMoto of Nations, Course 3, Coureurs 1 et 3
(Maximum 16 Equipes ou 32 coureurs/X tours)

Chaque Course du FIM SuperMoto of Nations devrait correspondre à un équivalent approximatif de 20 minutes de course. La distance (nombre de tours) à parcourir dans chaque Course du FIM SuperMoto of Nations dépendra des conditions de course à chaque circuit. La Direction de Course décidera après les Essais Chronométrés du samedi de la distance à parcourir dans chaque classe.

Les coureurs ne peuvent pas changer de Course.

Les Courses du FIM SuperMoto of Nations doivent être chronométrées avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

Le chronométrage des Courses du FIM SuperMoto of Nations continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de chaque Course.

043.21.4 **Ordre de départ pour le FIM SuperMoto of Nations**

Les résultats des Courses de Qualification (Equipes positions 1 à 15) et de la Finale B (Vainqueur de la Finale B = Equipe position 16) détermineront les positions à la grille de départ des équipes qualifiées pour FIM SuperMoto of Nations :

Positions de départ pour le FIM SuperMoto of Nations	
Team 1 : Positions 1, 17	Team 2 : Positions 2, 18
Team 3 : Positions 3, 19	Team 4 : Positions 4, 20
Team 5 : Positions 5, 21	Team 6 : Positions 6, 22
Team 7 : Positions 7, 23	Team 8 : Positions 8, 24
Team 9 : Positions 9, 25	Team 10 : Positions 10, 26
Team 11 : Positions 11, 27	Team 12 : Positions 12, 28
Team 13 : Positions 13, 29	Team 14 : Positions 14, 30
Team 15 : Positions 15, 31	Team 16 : Positions 16, 32

Les chefs d'équipes sont libres de décider à quel coureur ils attribueront les positions de départ au sein de leur équipe. Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer.

La pôle position sera déterminée lors de l'homologation du circuit.

043.22 **PROCÉDURES DE DÉPART**

043.22.1 **Procédure de départ avec des feux**

Le choix final du motorcycle utilisé dans une course devrait être fait avant que le motorcycle accède à l'aire de départ.

La procédure de départ pour les Courses est la suivante :

A partir de 17 minutes avant le départ du tour de chauffe :

L'accès à l'aire de départ est ouvert.

Un maximum de 32 coureurs quitte le parc des coureurs pour prendre leurs positions sur la grille de départ (4 coureurs par ligne).

Le motorcycle qui sera utilisé en course par le coureur doit être poussé par un membre de l'équipe ou le coureur lui-même à sa position allouée sur la grille de départ, avec moteur coupé.

A partir de 7 minutes avant le départ du tour de chauffe :

L'accès du parc des coureurs à la grille de départ est fermé pour les motocycles.

La sanction pour une arrivée tardive à la grille de départ est la disqualification de la course en question.

Des couvertures chauffantes pour les pneus peuvent être utilisées sur la grille de départ. Elles doivent être alimentées par un générateur du type portable qui doit avoir une puissance de 1 kilowatt maximum. Un seul générateur par motocycle peut être utilisé.

Des réglages aux motocycles peuvent encore être effectués. Il est interdit de ravitailler.

Seuls les coureurs, leur chef d'équipe, deux mécaniciens par coureur, et une personne avec le parapluie de l'équipe, une personne avec le parapluie du Promoteur du Championnat FIM, le commentateur, l'équipe de télévision, les photographes et les officiels nécessaires, sont autorisés sur la grille de départ.

Il est interdit de porter un casque à ce moment-là.

4 minutes avant le départ du tour de chauffe :

Présentation du panneau de 4 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.

Les motocycles de tous les coureurs doivent être sur la grille de départ.

Les générateurs doivent être déconnectés. Les couvertures chauffantes doivent être retirées des pneus. Les générateurs, les couvertures chauffantes et autre équipement doivent être enlevés de la grille de départ.

Tout le monde, hormis les coureurs, un mécanicien et une personne avec le parapluie par coureur, les photographes, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la grille de départ.

Si un coureur a un problème mécanique et que le motocycle ne peut pas être réparé sur la grille de départ, il doit pousser son motocycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Les coureurs dont le motocycle a été poussé dans la pit lane pour des réparations perdent leur droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que leur position de départ initiale. Ils peuvent prendre le départ à la Course de la pit lane.

2 minutes avant le départ du tour de chauffe :

Présentation du panneau de 2 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.

Les coureurs mettent leurs casques et se préparent pour le tour de chauffe obligatoire.

Tous les réglages à leur motocycle doivent être terminés.

Les mécaniciens, les personnes avec le parapluie et les photographes quittent la grille de départ. Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.

Si un coureur a un problème mécanique et que le motocycle ne peut pas être démarré sur la grille de départ, il doit pousser son motocycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Les coureurs dont le motocycle a été poussé dans la pit lane pour des réparations perdent leur droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que leur position de départ initiale. Ils peuvent prendre le départ à la Course de la pit lane.

1 minute avant le départ du tour de chauffe :

Bruit sonore ou coup de sifflet.

L'équipe de télévision quitte la grille de départ.

Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs et les officiels nécessaires.

Tout coureur qui ne réussit pas à démarrer son motocycle, doit quitter la grille de départ et pousser son motocycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le démarrer.

Les coureurs dont le motocycle a été poussé dans la pit lane pour des réparations perdent leur droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que leur position de départ initiale. Ils peuvent prendre le départ à la Course de la pit lane.

Procédure pour le tour de chauffe :

Le Directeur de Course se déplace sur la grille de départ, du 1^{er} rang jusqu'au dernier en s'arrêtant à chaque rang, en tenant deux drapeaux rouges croisés. A son signal, les coureurs de ce rang partent pour le tour de chauffe obligatoire.

Si un coureur cale son moteur sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs soient partis pour le tour de chauffe obligatoire, il doit quitter la grille de départ et pousser son motorcycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le démarrer. Le coureur en question doit rester dans la pit lane et prendre le départ de la Course de cet endroit.

Des essais de départ et des arrêts non nécessaires ne sont pas autorisés pendant le tour de chauffe.

A la fin du tour de chauffe obligatoire :

Le Directeur de l'Epreuve FIM se tiendra devant la grille de départ en présentant un drapeau rouge.

Le Directeur de Course se tiendra à la fin de la grille de départ avec un drapeau vert et le présentera quand la grille est complète.

Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant le tour de chauffe doit aller dans la pit lane et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ.

A leur retour à la grille, les coureurs doivent reprendre leur position d'une façon régulière avec la roue avant de leur motorcycle à la ligne définissant leur position à la grille de départ et laisser leurs moteurs en marche.

Dès qu'un coureur a pris sa place assignée sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la pit lane ou recevoir de l'aide avant le départ.

Lorsque tous les coureurs ont pris leur position de départ, le Directeur de Course au fond de la grille de départ lèvera le drapeau vert.

Si, 30 secondes avant le départ, tous les coureurs ne sont pas à leur position de départ, le Directeur de l'Epreuve FIM peut ordonner que le départ ait lieu.

Tout coureur arrivant tardivement du tour de chauffe après que le Directeur de Course à l'arrière de la grille de départ ait levé le drapeau vert, sera considéré un "arrivé tardif".

Le coureur qui arrive en retard sur la grille perd sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.

Tout coureur qui, après un temps raisonnable, ne peut pas démarrer son motorcycle, doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle au fond de la grille de départ. S'il réussit tout de même à démarrer le moteur, il doit prendre le départ de cet endroit.

15 secondes avant le départ :

Le Directeur de l'Epreuve FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen. A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ. Il doit y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné.

S'il a réussi à démarrer son motorcycle, il peut prendre le départ de cet endroit. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course - ou un Officiel nommé par lui - pour prendre le départ de la Course.

S'il ne réussit toujours pas à démarrer son motorcycle quand le départ a été donné, il doit se rendre à la pit lane sous les instructions d'un officiel, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer.

Tout non-respect des instructions des officiels lors de la procédure de départ peut entraîner une sanction ou une disqualification.

A partir de cet instant :

A partir de cet instant, le Directeur de l'Epreuve FIM pose le drapeau vert et la séquence des feux de départ commence.

Un feu rouge sera allumé pendant 2 à 5 secondes. Le feu rouge s'éteindra donnant le départ de la course.

Les coureurs qui se trouvent encore dans la pit lane doivent attendre jusqu'à ce que le commissaire situé à cette sortie, sur signal du Directeur de l'Epreuve FIM/Directeur de Course, baissera le drapeau rouge afin d'autoriser tout coureur, qui se trouve encore dans la pit lane, à partir.

043.22.2 Procédure de départ avec des drapeaux

S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure du feu rouge, des drapeaux seront utilisés pour donner le départ.

La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la Course.

A partir de cet instant :

Le Directeur de l'Epreuve FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen. A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ. Il doit y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné.

S'il a réussi à démarrer son motorcycle, il peut prendre le départ de cet endroit. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course pour prendre le départ de la Course.

S'il ne réussit pas à démarrer son motorcycle, il doit se rendre à la pit lane sous les instructions d'un officiel, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer.

Tout non-respect des instructions des officiels lors de la procédure de départ peut entraîner une sanction ou une disqualification.

A partir de cet instant, le Directeur de l'Epreuve FIM pose le drapeau rouge et lève le drapeau vert. Il abaissera le drapeau vert entre les 5 et 10 secondes qui suivent et la Course commence.

043.22.3 Départ anticipé

Le départ anticipé est défini par le déplacement vers l'avant du motorcycle alors que les feux rouges sont allumés ou le drapeau vert est levé.

Sur recommandation du Directeur de l'Epreuve FIM, le coureur concerné se verra infliger une pénalité de "Stop and Go".

043.22.4 Pénalité de “Stop and Go”

Sur recommandation du Directeur de l'Epreuve FIM, un panneau indiquant “STOP & GO”, ainsi que son numéro de départ, sera présenté dans la zone d'arrivée au coureur qui a effectué le faux départ.

Pendant la course, le coureur en question doit s'arrêter dans la zone de pénalité “Stop and Go” désignée. Il doit arrêter son motorcycle (le moteur ne doit pas être coupé) et rester à l'arrêt pendant 5 secondes. Il peut ensuite reprendre la course. Cette procédure est effectuée sous le contrôle strict des officiels désignés.

Si le coureur en question néglige de s'arrêter, après que le panneau “STOP & GO” lui ait été présenté trois fois, il se verra présenter le drapeau noir.

Si plus d'un coureur sont pénalisés, le signal sera donné aux coureurs de s'arrêter lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les résultats qui déterminent l'ordre de départ des coureurs pour la Course en question, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.

Dans le cas où un coureur manquerait de répondre aux instructions de s'arrêter dans la zone de pénalité “Stop and Go”, et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun des coureurs suivants ne recevra l'ordre de s'arrêter jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.

Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également applicable.

Dans le cas où les commissaires n'ont pas été en mesure d'effectuer la procédure “Stop and Go” avant la fin de la course, le coureur en question se verra infliger une pénalité de 15 secondes.

043.23 ARRÊT DES ESSAIS / D'UNE COURSE

Le Directeur de l'Epreuve FIM a le droit d'arrêter prématurément toute séance d'Essais Libres, d'Essais Chronométrés, Course de Qualification, Finale B ou Course de FIM SuperMoto of Nations, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.

Si une Course est arrêtée avant que 2 tours n'aient été parcourus, elle sera recommencée.

Les coureurs se rendront directement à l'endroit indiqué par les officiels et le nouveau départ sera donné aussi vite que possible après que le drapeau rouge ait été présenté. Le changement de motocycles n'est pas autorisé.

Si une Course est arrêtée avant que 50% de la distance de course n'ait été parcourue, elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné aussi vite que possible après que le drapeau rouge ait été présenté. Le changement de motocycles est autorisé. Le choix final doit être fait quand les coureurs accèdent à la grille de départ.

Le Directeur de l'Epreuve FIM peut recommander aux autres Membres de la Direction de Course de disqualifier un ou plusieurs coureurs, jugés responsables de l'arrêt de la course, et leur interdire de prendre part au nouveau départ ou les pénaliser par une perte de leur position de départ. Dans ce cas, le(s) coureur(s) concerné(s) doit(doivent) prendre le départ du rang suivant le dernier rang avec coureurs.

Si une Course est arrêtée après que 50% de la distance de course ait été parcourue, la course sera considérée comme une course complète.

L'ordre d'arrivée sera basé sur le classement des coureurs dans le tour avant celui de la présentation du drapeau rouge.

Le Directeur de l'Epreuve FIM peut recommander qu'un ou plusieurs coureurs jugés responsable(s) de l'arrêt de la course soit (soient) placé(s) derrière les coureurs ayant réalisé un nombre de tours égal ou supérieur.

043.24 COMPORTEMENT DU COUREUR ET AIDE A CE DERNIER LORS DES ESSAIS, QUALIFICATIONS ET COURSES

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.

Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical masqué qu'il pourrait avoir.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Chef Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motorcycle en conformité avec les règlements.

Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou des membres de son équipe et/ou son entourage envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par la Direction de Course.

Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.

*Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire **des véhicules motorisés, vélos, roller-skates ou skateboards** sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.*

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau/feu et aux panneaux qui communiquent des instructions.

Les coureurs doivent porter des caméras embarquées si cela le leur a été demandé par le promoteur du Championnat FIM.

C'est la responsabilité des coureurs d'assister à tous les briefings des coureurs et d'être au courant de toutes les informations données. Les membres de l'équipe sont encouragés d'assister au briefing des coureurs.

Tout bijou corporel devra être scotché ou enlevé en tout temps durant la compétition sur la piste.

L'utilisation d'un portable pour musique est interdite en tout temps durant la compétition sur la piste.

Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.

Les coureurs doivent rouler d'une manière responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs, mécaniciens, personnel de l'équipe et officiels ou autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public, etc.) sur ou hors de la piste. Rouler de manière irresponsable pourra être sanctionné par la Direction de Course.

Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés et/ou les Courses est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Des infractions seront sanctionnées par la Direction de Course.

Les Commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles et en les déplaçant vers un endroit sûr. Toute réparation ou ajustement doivent se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure. Les commissaires ne sont pas autorisés à aider les coureurs pour redémarrer leurs motocycles.

Lorsqu'un coureur reçoit un traitement par le personnel médical, les membres de l'équipe et/ou membres de la famille ne sont pas autorisés à aucun moment à interférer ou entraver leur travail. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par la Direction de Course.

Les coureurs ne peuvent utiliser que la piste. Toutefois, s'ils sortent accidentellement de la piste pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés, et/ou les Courses, ils peuvent continuer en revenant prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage ou causer un danger aux autres compétiteurs, officiels ou participants.

Il est interdit de couper la piste. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant la piste entraînera la disqualification des Essais Chronométrés, et/ou les Courses. La Direction de Course décidera de sanctions supplémentaires.

Une pit lane doit être prévue pour les réparations et la signalisation pendant les essais et les courses. Seuls les mécaniciens, les panneauteurs et les représentants de l'Industrie et officiels nécessaires portant un laissez-passer valable sont admis dans cette zone.

Les coureurs qui entrent dans la pit lane doivent rouler d'une façon disciplinée. Ils ne doivent pas rouler à une vitesse excessive ou dépasser d'autres coureurs.

Les coureurs peuvent entrer dans la pit lane pour modifier, ajuster ou remplacer toute pièce de leur équipement de sécurité ou motorcycle, sauf le cadre qui doit être scellé. Pour les silencieux, référez-vous aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.

Aucun remplacement d'équipement de sécurité, ravitaillement ou service mécanique ne peut s'effectuer sur la piste ou en dehors de la pit lane.

Les coureurs doivent toujours entrer dans la pit lane par l'entrée de la pit lane. Quand un coureur "manque" l'entrée de la pit lane, il doit continuer dans la direction de la piste pour un autre tour. Entrer dans la pit lane par la sortie de la pit lane sera considéré comme une tentative pour obtenir un avantage en coupant le parcours ce que sera sanctionné par la disqualification des essais/qualifications/des courses respectifs.

Pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés et/ou les Courses, la consultation entre membres de l'équipe et les coureurs est limitée à la pit lane. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour être en consultation avec d'autres personnes peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.

Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motocycles et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées, des messages par panneau dans les zones approuvées et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.

Des modifications aux motorcycles peuvent être effectuées sur la grille de départ jusqu'à 2 minutes avant le départ du tour de chauffe.

Les coureurs entrant dans la pit lane doivent s'arrêter complètement. Les contrevenants seront disqualifiés des Essais Chronométrés, et/ou de la Course en question.

Les coureurs qui coupent leur moteur dans la pit lane peuvent recevoir de l'aide pour redémarrer leurs motorcycles.

Les coureurs qui rentrent au parc des coureurs lors d'une Course ne pourront pas reprendre la Course en question.

Les coureurs retournant lentement à la pit lane ou au parc des coureurs doivent éviter d'emprunter la ligne de course et de provoquer une interférence avec d'autres coureurs.

Les coureurs doivent prendre leurs positions d'une façon ordonnée avec la roue avant de leur motocycle jusqu'à la ligne qui définit leur position à la grille de départ.

Les motocycles doivent être centrés sur la position du coureur à la grille de départ. Les coureurs ne peuvent pas prendre le départ dans un angle.

Les coureurs ne peuvent pas utiliser des systèmes permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.).

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus la changer.

Les coureurs qui arrivent tardivement sur la grille de départ seront disqualifiés de la course en question.

Si un coureur a un problème mécanique avant le départ du tour de chauffe et que le motocycle ne peut pas réparer sur la grille de départ, il doit pousser son motocycle dans la pit lane, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer. Le coureur en question perd son droit de participer au tour de chauffe obligatoire, ainsi que sa position de départ initiale. Il doit prendre le départ de la Course de la pit lane après en avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course ou un officiel qualifié nommé par lui.

Si un coureur cale son moteur avant le départ du tour de chauffe, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs sont partis pour le tour de chauffe obligatoire, il doit pousser son motocycle dans la pit lane selon les ordres des Officiels, et sous leur supervision.

Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant le tour de chauffe doit retourner à la pit lane et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ. Le coureur en question doit prendre le départ de la Course de la pit lane après en avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course ou un officiel qualifié nommé par lui.

Dès qu'un coureur a pris sa place assignée sur la grille de départ après les tours de chauffe, il doit laisser son moteur en marche, il ne peut plus retourner à la pit lane ou recevoir de l'aide avant le départ.

Le coureur qui arrive du tour de chauffe après que le Directeur de Course au fond de la grille de départ ait présenté le drapeau vert, sera considéré comme un "arrivé tardif". Il perdra sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ après avoir pris sa place à la grille de départ après le tour de chauffe, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Si le coureur en question ne peut pas démarrer son motorcycle dans un temps raisonnable, il doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle au fond de la grille de départ où il peut essayer de le redémarrer. S'il réussit à le démarrer, il doit prendre le départ de cette position.

Si à 15 secondes du départ de la Course, un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il doit alors immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ où il peut essayer de le redémarrer. S'il réussit à le démarrer, il doit prendre le départ de cette position.

S'il n'a pas réussi à démarrer son motorcycle quand le départ a été donné, il doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle à la pit lane où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le redémarrer.

Les coureurs qui prennent le départ de la Course de la pit lane peuvent alors prendre le départ de la Course après en avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course ou d'un officiel qualifié nommé par celui-ci, situé à la sortie de la pit lane.

Il est n'est pas permis à un coureur d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens que des problèmes techniques.

Un coureur ne peut pas anticiper le départ ou il sera pénalisé d'un "Stop and Go".

Tout coureur qui est pénalisé d'un "Stop and Go" se verra présenter le panneau "STOP" avec son numéro de départ dessus. Il doit alors s'arrêter dans la zone de pénalité "Stop and Go" désignée. Il doit arrêter son motorcycle et rester à l'arrêt pendant 5 secondes. Il peut ensuite rejoindre la course.

Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs doivent continuer à une vitesse régulière et libérer la zone d'arrivée aussi rapidement que possible. Il n'est pas permis de ralentir brusquement ou de s'arrêter dans cette zone à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un officiel.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de l'Epreuve FIM des raisons de sa non-participation.

043.25 **SIGNAUX OFFICIELS**

La signalisation officielle du temps par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc avec un grand numéro noir des deux côtés, indiquant le temps. Ces panneaux doivent être fabriqués dans une bonne qualité et être clairement lisibles.

Signal	Signification
Panneaux, 4, 2 minutes (4', 2' / Au départ)	4, 2 minutes avant le départ des deux tours de chauffe obligatoires.

La signalisation officielle de la procédure "STOP & GO" à un coureur doit être indiquée au moyen d'un panneau noir avec "STOP & GO" en lettres blanches et un numéro blanc ou avec "STOP" en lettres blanches et une flèche en blanc. Ces panneaux doivent être fabriqués dans une bonne qualité et être clairement lisibles.

Les zones d'essais de départ seront indiquées par un panneau noir (minimum 750 cm X 75 cm) avec "PRACTICE START ZONE" en lettres blanches.

Signal	Signification
Panneaux, PRACTICE START ZONE (avec une ligne droite peinte sur la piste)	Les coureurs doivent faire les essais de départ en partant de derrière la ligne droite peinte sur la piste.

Signal	Signification
Panneau, STOP & GO avec le numéro du coureur	Le coureur concerné doit se rendre à la zone de pénalité "Stop and Go".
Panneau, STOP avec une flèche dessus	Le coureur concerné doit se rendre à cet endroit dans la zone de pénalité "Stop and Go".

La signalisation officielle par feux de départ doit être indiquée de la façon suivante :

Signal	Signification
Feux rouge, allumé (Au départ)	Le départ sera donné dans les 5 secondes qui suivent.
(Lorsque le feu rouge est allumé, la procédure de départ entre dans sa phase finale.)	
Feu rouge, éteint (Au départ)	Départ.

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante :

Signal	Signification
Drapeau rouge	Obligation pour tous les coureurs d'arrêter la course et de se rendre à l'endroit indiqué par les officiels.

<i>Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur</i>	<i>Obligation pour le coureur en question d'arrêter la course et de quitter le circuit via la pit lane ou par l'accès du circuit au parc des coureurs.</i>
<i>Drapeau jaune, fixe</i>	<i>Danger devant, conduisez avec prudence.</i>
<i>Drapeau jaune, agité</i>	<i>Grand danger, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser. Une réduction significative de la vitesse doit être observée; il ne faut pas tenter de faire des sauts.</i>
<i>(Le drapeau jaune agité est prioritaire sur le drapeau jaune fixe)</i>	
<i>Drapeau jaune à bandes rouges</i>	<i>Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.</i>
<i>(Un drapeau jaune à bandes rouges doit être disponible à chaque poste de commissaire de piste)</i>	
<i>Drapeau médical</i>	<i>Véhicule ou personnel de sécurité sur la piste, conduisez lentement. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation.</i>
<i>(Un drapeau médical doit être disponible à chaque poste de commissaire de piste)</i>	
<i>(Le drapeau médical est prioritaire sur les drapeaux jaunes fixes et agités)</i>	
<i>Drapeau bleu, agité</i>	<i>Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour. Gardez votre trajectoire.</i>
<i>(Le drapeau bleu peut être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement).</i>	

<i>Drapeau vert</i>	<i>Piste libre pour le départ de la course ou départ de la Course.</i>
<i>(Le drapeau vert sera utilisé pour donner le départ de la Course s'il n'est pas possible de donner le départ par la procédure des feux de départ).</i>	
<i>Drapeau à damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des Essais, du Warm-Up, de la Course.</i>

Lorsque plusieurs drapeaux sont déployés dans la même zone, le drapeau prioritaire prime toujours sur les autres drapeaux.

Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical par un coureur (des coureurs) sera pénalisé par une perte de 10 positions pour le(s) coureur(s) en question. Une pareille action sera considérée comme un état de fait auquel aucune réclamation ne sera possible.

Les références "Pantones" des couleurs sont les suivantes :

*Noir : Pantone Noir C
 Bleu : Pantone 286 C
 Rouge : Pantone 186 C
 Jaune : Pantone Jaune C
 Vert : Pantone 348 C
 Blanc : Pantone Blanc C*

L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 18 ans. Ils sont nommés par la FMNR/organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de la Course et/ou avec un officiel qualifié nommé par celui-ci.

Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transférera au Délégué FIM avant le début des essais officiels.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du rouge ou du jaune, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Par principe, il doit y avoir un minimum de deux Commissaires disponibles par poste : un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires aux sauts.

Cependant, la position et l'occupation de chaque poste sera décidée par le Directeur de l'Epreuve FIM, le Directeur de Course et le Chef Commissaire de Piste lors du contrôle du circuit. Si nécessaire, la position et l'occupation de chaque poste peut être modifiée à tout moment.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.

043.26 FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE CONTRÔLE

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motorcycle franchit la ligne.

043.27 VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLES APRES UNE COURSE

Le contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure établie dans les Règlements Techniques et à l'horaire fixé dans les Règlements CMS et le Règlement Particulier de la manifestation.

043.27.1 Contrôle sonore après une Course

Immédiatement après chaque Course de Qualification/Course du FIM SuperMoto of Nations, un contrôle de conformité aux règlements concernant le son pourra être effectué sur trois motorcycles choisis au hasard par Direction de Course. D'autres motorcycles pourront également être contrôlés.

Chaque coureur dont le motorcycle dépasse la limite sonore maximum autorisée après la course de :

- 118 dB/A (115 + 2 pour précision de mesure + 1 pour dégradation consentie pendant la course - mesuré avec un sonomètre du Type 1)
- qu'il s'agisse d'un coureur tiré au sort ou tout autre coureur dont le motorcycle est contrôlé/vérifié - sera pénalisé par la perte de 5 positions dans la course en question.

Conformément aux règlements en vigueur concernant l'aide extérieure, les coureurs ont la liberté de changer leurs silencieux, mais leurs motocycles doivent être contrôlés pour conformité. Par conséquent, le Chef Commissaire Technique, son équipe et son équipement doivent être disponibles pendant toute la manifestation.

A partir de 2019, la limite maximum du niveau sonore autorisée après la course sera fixée à 115 dB/A (mesuré avec un sonomètre du Type 1).

043.27.2 Vérification finale

Immédiatement après la cérémonie de remise des prix du FIM SuperMoto of Nations, les motocycles des trois coureurs de l'équipe vainqueur seront placés dans le parc fermé. Les motocycles doivent rester dans le parc fermé durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, sous le contrôle des commissaires techniques, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.

043.27.3 Coût d'un contrôle de motocycle suite à une réclamation

Le coût pour le démontage d'un motocycle sera de € 120.-. Ce montant doit être payé par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

043.27.4 Contrôle du carburant

Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon Art. 63.05 des Règlements Techniques SuperMoto.

Pour le FIM SuperMoto of Nations, seul du carburant correspondant aux Règlements Techniques SuperMoto sera autorisé.

Une équipe dont le carburant d'un coureur ne correspond pas aux exigences techniques sera disqualifiée de toute la manifestation et se verra retirer tous les points gagnés dans la manifestation. Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle et des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.

Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de € 800.- versée auprès de la Direction de Course ou de la FIM (contrôles supplémentaires).

Toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FIM dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément à l'Art. 5.6 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

Après le dernier contrôle :

- La partie gagnante se verra rembourser les cautions qu'elle aura versées;*
- La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*

043.27.5 Contrôles antidopage et d'alcoolémie

Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément au Code Médical FIM.

Une équipe dont le contrôle d'un des coureurs/des coureurs se révèle positif sera disqualifiée de toute la manifestation et se verra retirer tous les points ainsi que tous les prix gagnés dans la manifestation. Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.

043.28 RÉSULTATS

043.28.1 Procédure

Le vainqueur d'une Course de Qualification/Finale B/Course de FIM SuperMoto of Nations est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motorcycle franchit la ligne.

Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.

Une Course de Qualification/Finale B/Course de FIM SuperMoto of Nations se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat.

La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.

Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.

Des points sont attribués dans chaque Course de Qualification/Finale B/ Course de FIM SuperMoto of Nations.

Le vainqueur obtient un point, le second deux points, etc.

043.28.1.1 Finale B

Le classement final des équipes en Finale B est déterminé de la manière suivante :

1. L'équipe gagnante de la Finale B est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les deux meilleurs résultats de ses coureurs;
2. En cas d'ex æquo, l'équipe dont les coureurs ont obtenu la meilleure place entre leurs deux meilleurs résultats, sera placée avant l'autre/les autres;
3. Si l'ex-æquo persiste, l'équipe ayant obtenu le meilleur résultat.

4. Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu deux résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex aequo sera utilisé.

043.28.1.2 FIM SuperMoto of Nations / Courses

Le FIM SuperMoto of Nations est un Championnat FIM pour équipes nationales.

a) Classement par équipe

Le classement final du FIM SuperMoto of Nations est déterminé de la manière suivante :

1. L'équipe gagnante du FIM SuperMoto of Nations est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les cinq meilleurs résultats de ses coureurs;
2. En cas d'ex aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. parmi les cinq meilleurs résultats;
 - b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la dernière Course (Coureurs 1 + 3);
 - c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la deuxième Course (Coureurs 2 + 3);
 - d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la première Course (Coureurs 1 + 2).
 - e) Si, toutefois, l'ex aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité;
3. Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu cinq résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex aequo sera utilisé.

043.28.1.3 FIM SuperMoto of Nations / Manifestation

Le résultat final du FIM SuperMoto of Nations de toutes les Equipes qui ont participé à la manifestation est déterminé de la manière suivante :

Positions 1 à 16 :	Suivant les résultats finaux des courses du FIM SuperMoto of Nations;
A partir de position 17 :	Les Equipes éliminées lors de la Finale B, suivant les résultats finaux de la Finale B;
Au-delà :	Les équipes restantes, éliminées lors des Qualifications, classées suivant leurs résultats finaux dans les Courses de Qualification.

Tous les résultats doivent être homologués par la Direction de Course.

Les résultats ne seront qu'officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.

Si un appel est interjeté contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe compétent.

043.28.2 Présentation et publication

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat FIM;
- Titre de la manifestation;
- Numéro IMN;
- FMNR;
- Date et lieu de la manifestation;
- Classe;
- Position, numéro, nom et prénom des coureurs;
- La FMN du coureur;
- La nationalité du coureur;

- *Le motorcycle du coureur;*
- *L'équipe du coureur;*
- *Le nombre de tours et temps de tous les coureurs;*
- *Le nombre de coureurs classés;*
- *La vitesse moyenne du vainqueur;*
- *Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne;*
- *Le nom et signature du Délégué FIM et du Directeur de Course;*
- *L'heure de la publication des résultats.*

Le Chef Chronométrateur du Promoteur du Championnat est responsable de la transmission des résultats de chaque course de Championnat du Monde FIM de SuperMoto dans l'heure qui suit l'approbation de ces résultats à l'Administration FIM. Cette transmission se fera par FTP (File Transfer Protocol) sur le serveur FIM.

043.29 RÉCLAMATIONS ET APPELS

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.

Toutes les réclamations doivent être présentées à la Direction de Course.

En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier de la manifestation et être accompagnée d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.-.

Toute personne ayant interjeté une réclamation selon le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et le Règlement Particulier de la manifestation peut demander à avoir accès à tout élément (documents écrits ou imprimés et/ou des images TV si disponibles) ayant permis à la Direction de Course de prendre une décision. Une telle demande devra être faite dans les 30 minutes après réception de la décision de la Direction de Course.

Si cette information est nécessaire pour déposer un appel contre la décision de la Direction de Course, la limite du délai pour accepter l'appel doit être prolongée de 30 minutes après que cette information ait été donnée.

Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision et être accompagné d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursé si la réclamation est fondée.

Un appel contre la décision du Collège des Commissaires FIM peut être interjeté auprès de la CDI. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision du Collège des Commissaires FIM (Caution pour appel : €. 1'200.-).

Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.

043.30 TOUR D'HONNEUR

Si demandé, l'équipe vainqueur du FIM SuperMoto of Nations devra faire un tour d'honneur, pour autant que le temps, les conditions et la météo le permettent.

043.31 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La cérémonie officielle de remise des prix doit avoir lieu immédiatement après la dernière course du FIM SuperMoto of Nations, pour autant que le temps, les conditions et la météo le permettent.

Les coureurs et chefs d'équipe des équipes suivantes doivent participer à la Cérémonie de Remise des Prix :

- a) La première équipe Junior classée au FIM SuperMoto of Nations;*
- b) L'équipe qui a remporté le FIM Motocross of Nations (avec leurs motocycles);*
- c) L'équipe qui a terminé deuxième au FIM SuperMoto of Nations;*
- d) L'équipe qui a terminé troisième au FIM SuperMoto of Nations.*

Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

Pendant cette cérémonie de remise des prix, l'hymne national du pays de l'équipe vainqueur (le passeport faisant foi) doit être joué et les drapeaux nationaux des trois premières équipes pourront être hissés en même temps.

043.32 CONFÉRENCE DE PRESSE

Les trois premières équipes du FIM SuperMoto of Nations et leurs chefs d'équipe doivent prendre part à la conférence de presse après la dernière course du FIM SuperMoto of Nations, pour autant que le temps, les conditions et la météo le permettent. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

HORAIRE DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS

Vendredi

Contrôle technique/Vérification administrative :	10h00 - 17h00
Contrôle du circuit :	14h00
Séance avec les organisateurs :	16h00

(max. 32 équipes / 32 coureurs) Samedi

Essais Libres	
Groupe Coureur 1 :	09h00 - 09h30
Groupe Coureur 2 :	09h45 - 10h15
Groupe Coureur 3 :	10h30 - 11h00

Briefing avec les coureurs :	11h30
------------------------------	-------

Essais Chronométrés	
Groupe Coureur 1 :	12h00 - 12h30
Groupe Coureur 2 :	12h45 - 13h15
Groupe Coureur 3 :	13h30 - 14h00

Courses de Qualification (approx. 20 minutes de course - max. 32 équipes/32 coureurs)

Course de Qualification Groupe Coureur 1	
Coureurs sur la grille de départ :	14h50
Tours de chauffe :	14h57 (2 tours)
Départ :	15h00

Course de Qualification Groupe Coureur 2	
Coureurs sur la grille de départ :	15h50
Tours de chauffe :	15h57 (2 tours)
Départ :	16h00

Course de Qualification Groupe Coureur 3	
Coureurs sur la grille de départ :	16h50
Tours de chauffe :	16h57 (2 tours)
Départ :	17h00

FIM SUPERMOTO OF NATIONS - HORAIRE

Dimanche

Warm-Up

Finale B : (max. 10 équipes non-qualifiées / 30 coureurs)	09h00 - 09h20
SuperMoto of Nations / Equipes qualifiées 1 : (8 équipes qualifiées : 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 / max. 24 coureurs)	09h30 - 09h50
SuperMoto of Nations / Equipes qualifiées 2 : (7 équipes qualifiées : 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 / max. 21 coureurs)	10h00 - 10h20

Finale B

<i>(approx. 20 minutes de course - max. 10 équipes / 30 coureurs)</i>	
Coureurs sur la grille de départ :	10h50
Tours de chauffe :	10h57 (2 tours)
Départ :	11h00

SuperMoto of Nations / Courses

(approx. 20 min. de course - max. 16 équipes / 32 coureurs)

Course 1 / Coureur 1 + Coureur 2

Coureurs sur la grille de départ :	12h50
Tours de chauffe :	12h57 (2 tours)
Départ :	13h00

Course 2 / Coureur 2 + Coureur 3

Coureurs sur la grille de départ :	14h30
Tours de Chauffe :	14h37 (2 tours)
Départ :	14h40

Course 3 / Coureur 1 + Coureur 3

Coureurs sur la grille de départ :	16h10
Tours de chauffe :	16h17 (2 tours)
Départ :	16h20

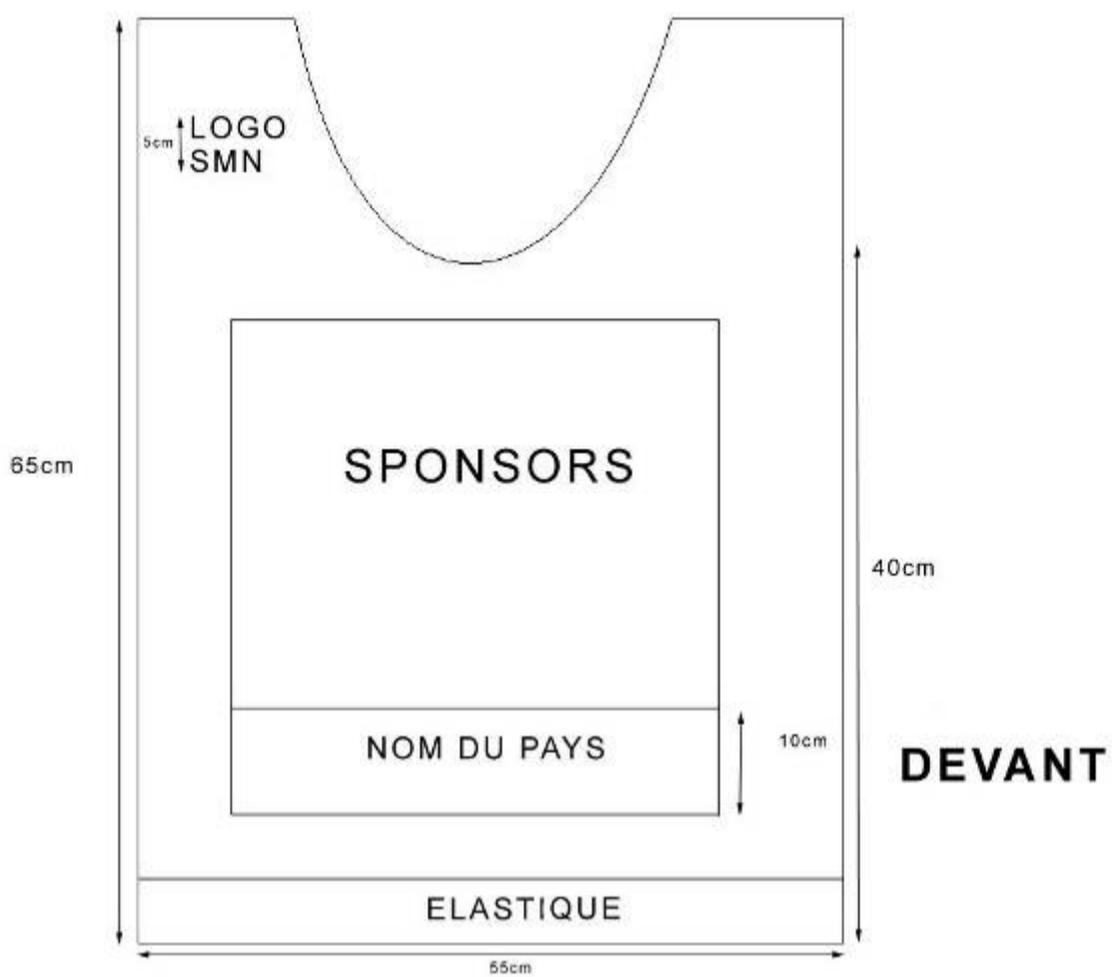
Cérémonie des Prix

Equipes positions 1, 2, 3 / Classement général :	Immédiatement après Course 3
---	---------------------------------

LOGO FIM SUPERMOTO OF NATIONS

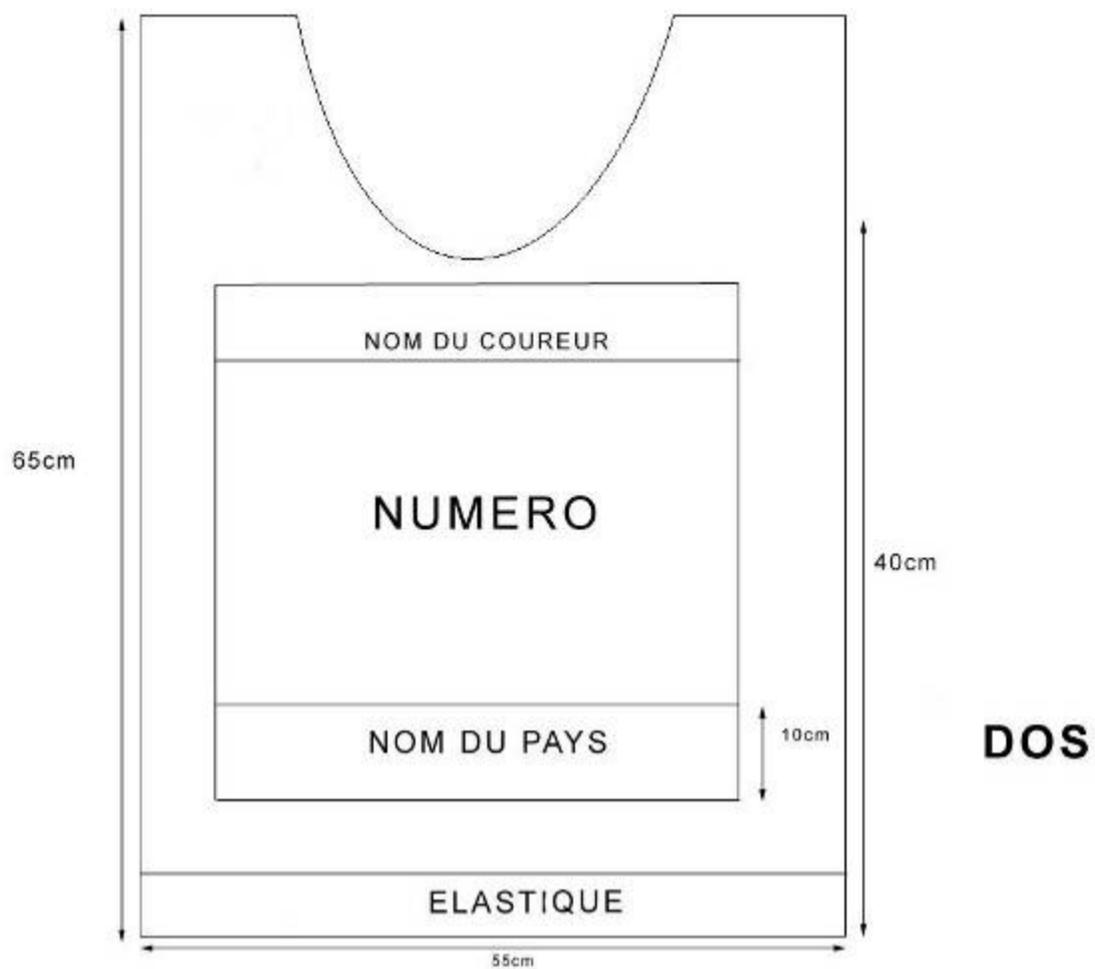


DOSSARD FIM SUPERMOTO OF NATIONS



SuperMoto Nations

DOSSARD FIM SUPERMOTO OF NATIONS



SuperMoto Nations



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM-LIVE.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES

cms@fim.ch

6520015